



ACTION DOCUMENT UNIQUE

Chers Adhérents,

Dans le cadre de la prévention des risques professionnels et en tant qu'employeur vous avez l'obligation de réaliser un document unique d'évaluation des risques professionnels. Pour vous aider à mettre en place cet outil, la CAPEB vous propose deux ½ journées d'information en session collective :

Groupe de travail de deux ½ journées avec l'OPPBTP Le lundi 15 mars et le mercredi 12 mai 2021

de 8h30 à 11h30 à la CAPEB 71

5, rue George Eastman - 71100 Chalon-sur-Saône

Intervention de M. YALCIN, Conseiller en prévention de l'OPPBTP

- > Comprendre les enjeux de l'évaluation des risques et l'intérêt du document unique
- > Apprendre à maîtriser les méthodes et outils de réalisation du document unique
- > Aide personnalisée à l'élaboration du document unique avec un suivi individuel
- > Réponses à vos questions

ATTENTION : l'usage d'un ordinateur connecté à internet étant requis, MERCI d'apporter votre ordinateur portable

Nous vous attendons nombreux à ces ½ journées d'information faites pour vous



Toni SPINAZZE
Président de la CAPEB 71

C'est UTILE et IMPORTANT Pas d'hésitation, je M'INSCRIS !

BULLETIN RÉPONSE | Groupe de travail « Action Document Unique »

À retourner à la CAPEB 71 avant le 11/03/2021

> Pour vous inscrire, merci de retourner ce bulletin par courrier, ou par mail à capeb71@capeb71.fr ou par fax au 03.85.90.97.79

M et/ou Mme

Participera aux sessions : « Action Document Unique »
Les 15 mars et 12 mai 2021 à CHALON-SUR-SAÔNE
Nb de personnes :

Ne participera pas

Coordonnées ou cachet de l'entreprise
(utile pour vous recontacter en cas de besoin)